

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

**Arrêté du 27 juin 2024 modifiant l'arrêté du 14 avril 2024 fixant le nombre d'étudiants de troisième cycle des études médicales autorisés à suivre une option ou une formation spécialisée transversale au titre de l'année universitaire 2024-2025**

NOR : TSSH2416059A

La ministre du travail, de la santé et des solidarités et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 632-21, R. 632-22 et D. 633-9 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2022 relatif à la création d'une formation spécialisée transversale « innovation et recherche en sciences biologiques et pharmaceutiques » et portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2024 fixant le nombre d'étudiants de troisième cycle des études médicales autorisés à suivre une option ou une formation spécialisée transversale au titre de l'année universitaire 2024-2025,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le tableau figurant à l'annexe III de l'arrêté du 14 avril 2024 susvisé est remplacé par le tableau suivant :

«

Régions	Subdivisions	Innovation et recherche en sciences biologiques et pharmaceutiques
Grand Est	Nancy	1
	Reims	0
	Strasbourg	1
Nouvelle-Aquitaine	Bordeaux	5
	Limoges	0
	Poitiers	2
Auvergne-Rhône-Alpes	Clermont-Ferrand	3
	Grenoble	0
	HCL	3
	Saint-Etienne	0
Bourgogne-Franche-Comté	Besançon	1
	Dijon	1
Bretagne	Brest	0
	Rennes	2
Centre-Val de Loire	Tours	2
Ile-de-France	APHP	11
Occitanie	Montpellier	1
	Toulouse	1

Régions	Subdivisions	Innovation et recherche en sciences biologiques et pharmaceutiques
Hauts-de-France	Amiens	0
	Lille	3
Normandie	Caen	0
	Rouen	2
Pays de la Loire	Angers	2
	Nantes	3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	APHM	5
	Nice	0
Antilles - Guyane/Océan Indien	Antilles-Guyane	0
	Océan Indien	0
Total		49

».

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 juin 2024.

*La ministre du travail,  
de la santé et des solidarités,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur des ressources humaines  
du système de santé,  
P. CHARPENTIER*

*La ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,*

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice stratégie  
et qualité des formations,*

M. POCEHARD